

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

PARKET 30

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION ET DE LA SOCIETE / ENTREPRISE

- Identification de la préparation PARKET 30
- Utilisation de la préparation Cire détergente pour parquet
- Conditionnement Bidon de 5 litres
- Identification de la société / entreprise:
 - Fabricant Sutter Finanziaria S.p.A.-15060 Borghetto Borbera (AL) - Italie
 - Responsable de la commercialisation Sutter France sarl - V. Général De Gaulle PARC ACTISUD 69530 BRIGNAIS
- Numéro de téléphone d'appel d'urgence (+39)0143/631.1
- Information 04.72.31.06.02

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux selon les Dir. CE 67/548, 99/45

et successifs adaptation au progrès technique:

Nom des composants	EINECS	C.A.S.	R	TLV/TWA (mg/m3)	Conc. (%)
White Spirit	265-150-3	64742-48-9	R10-R65-R66	1200	> 30
Composition : Cires naturelles dans solvants aliphatiques					

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

- Classification selon la norme CEE 99/45 Inflammable. Nocif
 - Inhalation Aucun. Possible réaction de gêne en cas d'inhalation prolongée.
 - Contact avec la peau Légèrement irritant
 - Contact avec les yeux Légèrement irritant.
 - Ingestion Nocif
- Autres informations Aucune
- Risques pour l'environnement Aucun connu

4. PREMIERS SECOURS

- Indications générales En cas de doute ou à l'apparition de premiers symptômes, consulter un médecin avec la présente fiche de sécurité. N'administrer aucune substance par voie orale à une personne ayant perdue connaissance.
- Premiers secours en cas de :
 - Inhalation Eviter d'inhaler de façon prolongée.
 - Contact avec la peau Laver à l'eau et au savon.
 - Contact avec les yeux Laver abondamment à l'eau et au savon.
 - Ingestion Ne pas provoquer de vomissements. Consulter un médecin. Alerter les premiers secours.
- Autres informations Aucune

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L' INCENDIE

- Classification du produit Inflammable entre 21°C et 55°C
- Moyens d'extinctions conseillés En cas d'incendie, utiliser de l'eau froide, et des extincteurs à mousse ou CO2.
- Moyens d'extinction déconseillés
pour des raisons de sécurité Aucun
- Procédures spéciales Pas de recommandation
- Risques particuliers résultant de l'exposition à la substance / préparation en tant que telle,
 - aux produits de la combustion aux gaz dégagés Possible réaction de gêne en cas d'inhalation prolongée.
- Tout équipement de protection spécial pour
le personnel préposé à la lutte contre le feu Aucun. Vêtement de protection normal
- Autres informationsAucun

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

PARKET 30

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Les méthodes de nettoyage Absorber avec un matériau inerte.
- Précautions individuelles Eviter toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer.
- Précautions pour la protection de l'environnement Eviter de déverser dans les égouts. Se référer au point 13
- En cas d'urgence, informer Les pompiers.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation - Moyens de protection individuelle Aucune recommandation particulière.
- Stockage - Précautions générales Local frais. Installation électrique anti-déflagration.
- Stockage - Précautions particulières En cas de dispersion, stopper toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

- Valeurs limites d'exposition TLV/TWA 1300 mg/m3
Source et information ACGIH (Conférence de l'Amérique des Hygiénistes Industriels Gouvernementaux)
- Contrôles de l'exposition:
Contrôles de l'exposition professionnelle En cas de dispersion, stopper toute source de chaleur ou d'ignition. Ne pas fumer.
- Moyens de protection individuelle
Protection respiratoire Pas de recommandation.
Protection des yeux Eviter de pulvériser près des yeux.
protection des mains Gants
Protection de la peau Chaussures de sécurité en cas de dispersion importante.
- Contrôles d'exposition lié à le protection de l'environnement Eviter de déverser dans l'environnement aquatique

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- Aspect physique, couleur, odeur Liquide, jaune, floral
- Solubilité dans:
Eau Insoluble
Solvants organiques polaires (Ethanol) Totale
Solvants organiques apolaires (n-Octanole) Totale
- Poids spécifique (20/4) 0,8
- Point d'ébullition aprox 160 - 180 °C
- Point d'inflammabilité 41°C
- Point éclair > 200°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stabilité Produit stable
- Conditions à éviter Aucune recommandation particulière.
- Matières à éviter Polyéthylène, Polypropylène
- Produits de décomposition dangereux Aucune recommandation particulière.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

- Toxicité orale Nocif
- Toxicité cutanée Légèrement irritant
- Toxicité pour les voies respiratoires Aucune
- Toxicité oculaire Légèrement irritant
- Exposition chronique / Contact cutané Légèrement irritant
- Exposition chronique / Inhalation Aucune
- Exposition chronique / Contact oculaire Légèrement irritant
- Corrosion / Contact cutané Légèrement irritant
- Corrosion / Contact muqueux Légèrement irritant
- Corrosion / Contact oculaire Légèrement irritant

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

PARKET 30

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- Ecotoxicité Aucune selon la norme CEE 99/45. LC50 96h pour le poisson, EC50 46h pour la daphnia, IC50 72h pour les algues > 100 mg/l
- Mobilité Index KB 30 aprox
- Persistance et dégradabilité Non applicable. Aucune recommandation sur la biodégradabilité. Aucun effet nocif connu pour les stations d'épuration.

Le produit contient des substances hydrocarbures mais rapidement miscible dans l'eau et dégradable dans l'air
- Potentiel de bioaccumulation Aucun connu. Coefficient de répartition octanol/eau Kow > 1000
- Effets nocifs divers Le produit n'augmente pas le contenu en AOX (Halogénés Organiques Adsorbables) des eaux usées

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- Qualification comme déchet Spécial / dangereux (EC Dir., 91/156,91/689,94/62 Dec. 2000/532, 2001/118,2001/119,2001/573)
- Traitement du produit comme déchet Le produit non utilisé doit être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

En cas de fuite ou déversement NE PAS laver à l'eau, mais absorber abondamment avec un matériau inerte (sciure) et récupérer ce mélange résultant. Se référer aux éventuelles instructions, et recommandations (équipement de protection) énoncées au point n°8. Ce mélange devra être traité comme "déchet spécial" et confié à un professionnel habilité à ce traitement particulier.

Ne pas jeter dans l'environnement
- Traitement de l'emballage comme déchet En cas d'excédent de produit ou de produit non utilisé l'emballage doit être considéré comme "déchet spécial" et traité par un professionnel habilité à ce traitement.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

- Moyens de transport Distillat de pétrole
- N° ONU / Code d'emballage..... 1268 / III
- Voie terrestre. Classe et code ADR 3 F1

Exonéré LQ7 (Emballage primaire jusque à 5 litres, emballage secondaire inférieur à 45
- Voie maritime. Codex IMDG 3

Exonéré LQ7 (Emballage primaire jusque à 5 litres, emballage secondaire inférieur à 45
- Voie air. Codex ICAO/IATA 3

Fiche de données de sécurité

(Directive 2001/58 CEE)

PARKET 30

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- Etiquetage selon la DIR CEE 99/45 et son adaptation au progrès technique INFLAMMABLE. NOCIF



- Nature du risque - Phrases de risque R65 - Nocif, peut entraîner des troubles pulmonaires en cas d'ingestion
Contient des hydrocarbures aliphatiques
R66 - L'exposition fréquente peut provoquer sécheresse et gerçure de la peau
- Conseils de prudence (S) S2 - Conserver hors de portée des enfants
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux
S20 - Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation
S45 - En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S46 - En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Classification Toxicologique Suisse:

- OFSP T Numéro 610200
Classe de Toxicité Aucune. Produit destiné à l'usage professionnel

16. AUTRES INFORMATIONS

- **La présente fiche sécurité doit être présentée lors de toute consultation chez un médecin.**

Phrases de risque écrites dans les sections 2 et 3:

R10 - Inflammable

R65 - Nocif, peut entraîner des troubles pulmonaires en cas d'ingestion

R66 - L'exposition fréquente peut provoquer sécheresse et gerçure de la peau

Ces informations décrivent uniquement les exigences de sécurité d'usage pour les utilisateurs, magasiniers ... et sont basées sur nos connaissances actuelles.

Elles ne sont aucune garantie sur les prestations et sur la qualité des produits selon les termes de la loi.

Ces informations sont disponibles sur la fiche technique et l'étiquette du produit.